



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-cinq mai deux mil vingt, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire (sauf pour l'élection du Maire où la présidence est tenue par Pascale GERIN).

-----  
Etaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PAYMAL Caroline, PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent, VERNAY Anaïs.

Secrétaire de séance : PONCHON Pierre-Aymeric.

### ----- LE CONSEIL MUNICIPAL, -----

Nicolas MURE, ouvre la séance du Conseil Municipal, en tant que Maire sortant. Il remercie l'ensemble des élus qui se sont fortement impliqués au service des taravouériens pendant les 6 années de ce mandat, tout en restant soudés. Il remercie également le personnel communal.

#### **Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :**

M. Pierre-Aymeric PONCHON.

### 1) Election du Maire

Pascale GERIN, doyenne d'âge, prend la présidence de l'assemblée.

Après avoir fait l'appel des conseillers municipaux et constaté que la condition de quorum est remplie, elle invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire, parmi ses membres.

Mélissa GOUBIER et Alain MICHEL sont désignés comme assesseurs.

Le résultat du vote à bulletins secrets est le suivant : 14 suffrages pour Nicolas MURE et 1 vote blanc.

Pascale GERIN proclame Nicolas MURE, Maire de la commune.

M. le Maire prend la présidence de l'assemblée.

Il remercie l'ensemble des élus pour son élection et la confiance qu'ils lui accordent.

### 2) Détermination du nombre d'adjoints

Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « *Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.* » Le nombre maximal d'adjoints est donc de quatre.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
DECIDE de fixer à trois le nombre d'adjoints.

### 3) Election des adjoints

M. le Maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints. Une seule liste a été déposée et conduite par Christelle SEVE.

L'élection a lieu au scrutin secret de liste à la majorité absolue.

Le résultat du vote est le suivant : 12 suffrages pour la liste conduite par Christelle SEVE et 3 votes blancs.

Christelle SEVE, Gilles CHAVEROT et Pascale GERIN sont élus adjoints au Maire.

### 4) Lecture de la charte de l'élu local

Comme prévu par la loi du 31 mars 2015, M. le Maire donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Cette charte ainsi que le chapitre du Code général des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux seront transmis de manière dématérialisée à l'ensemble des élus.

### 5) Composition des commissions municipales

L'article L 2121-22 du CGCT permet de créer des commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil Municipal. Le Maire est président de droit de l'ensemble des commissions.

Il est proposé de créer 12 commissions municipales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions municipales, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

PRECISE que le Maire est Président de droit de l'ensemble des commissions municipales.

DECIDE de la création et de la composition des commissions municipales suivantes, pour la durée du mandat :

FINANCES	Christelle SEVE – Gilles CHAVEROT - Nathalie JACQUEMOT - Pierre-Aymeric PONCHON - Florent VENET - Anaïs VERNAY
PERSONNEL	Pascale GERIN - Mélissa GOUBIER - Mathieu RAZY – Christelle SEVE
URBANISME	Gilles CHAVEROT - Sylvain MOULIN - Florent VENET
VIE ECONOMIQUE	Mélissa GOUBIER - Alain MICHEL -Sylvain MOULIN - Pierre-Aymeric PONCHON
AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES	Christelle SEVE- Mélissa GOUBIER - Anaïs VERNAY
VIE ASSOCIATIVE	Christelle SEVE- David BERTHET - Sylvain MOULIN- Florent VENET - Anaïs VERNAY
VOIRIE / TRAVAUX / RÉSEAUX / GESTION DES EAUX	Gilles CHAVEROT - David BERTHET - Alain MICHEL – Sylvain MOULIN

BATIMENTS / CIMETIÈRE	Gilles CHAVEROT - Alain MICHEL - Sylvain MOULIN - Caroline PAYMAL - Christelle SEVE
AGRICULTURE / ENVIRONNEMENT / FORET	Mathieu RAZY- Gilles CHAVEROT - Nathalie JACQUEMOT - Caroline PAYMAL - Florent VENET
VIE CULTURELLE	Pascale GERIN - Sandrine ANDREKOVICS - Nathalie JACQUEMOT
COMMUNICATION / BIBLIOTHEQUE	Pascale GERIN- Sandrine ANDREKOVICS - Nathalie JACQUEMOT - Pierre-Aymeric PONCHON - Florent VENET
TOURISME/ CADRE DE VIE	Pascale GERIN - David BERTHET - Mélissa GOUBIER - Nathalie JACQUEMOT - Pierre-Aymeric PONCHON - Mathieu RAZY - Christelle SEVE - Florent VENET - Anaïs VERNAY

## 6) Fixation du nombre d'administrateurs du Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal doit fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,  
FIXE le nombre d'administrateurs du CCAS, comme suit :

- 5 membres élus au sein du Conseil Municipal ;
- 5 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

## 7) Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

A chaque début de mandat, le Conseil Municipal doit désigner en son sein les représentants au sein du Conseil d'Administration du CCAS. L'élection a lieu au scrutin secret.

La liste conduite par Pascale GERIN obtient 15 suffrages.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS : Pascale GERIN, Sandrine ANDREKOVICS, Mélissa GOUBIER, Nathalie JACQUEMOT et Pierre-Aymeric PONCHON.

## QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions : Pour assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le Maire exerçait d'office l'ensemble des attributions pouvant lui être déléguées par le Conseil Municipal. Il informe donc le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis le début de l'état d'urgence sanitaire.

M. le Maire :

- ❖ Fait le point sur les délégations qui seront attribuées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués, par arrêté municipal.

Christelle SEVE	1 <sup>ère</sup> Adjointe en charge des affaires scolaires et périscolaires, de la jeunesse ainsi que des relations avec les associations
Gilles CHAVEROT	2 <sup>ème</sup> Adjoint en charge des bâtiments, de la voirie et des réseaux
Pascale GERIN	3 <sup>ème</sup> Adjointe en charge des affaires culturelles, sociales, touristiques ainsi que de la communication
Nathalie JACQUEMOT	Conseillère municipale déléguée en charge du site internet et de la bibliothèque
Sylvain MOULIN	Conseiller municipal délégué en charge de l'entretien courant des bâtiments communaux et des locations de matériels
Mathieu RAZY	Conseiller municipal délégué en charge de l'agriculture, l'environnement et la forêt

- ❖ Revient sur la crise sanitaire actuelle et ses conséquences sur l'organisation du travail du personnel communal, qui a su s'adapter et permettre ainsi une véritable continuité des services. La réouverture de l'école a eu lieu le 14 mai dernier.

Pascale GERIN remercie les 16 couturières bénévoles de la commune ont confectionné 530 masques en tissus pour les personnes de plus de 70 ans ou vulnérables. Ces masques sont à disposition en mairie.

Gilles CHAVEROT :

- Les travaux d'assainissement menés par SOGEA/LACASSAGNE ont repris.
- Les travaux de voirie de la CCMDL (initialement prévus sur l'année 2019) seront finalisés le 25 juin prochain. Pour les travaux programmés sur l'année 2020, notamment au lotissement de Bel Horizon, aucune information n'a encore été communiquée par la CCMDL.
- Revient sur la facturation à tort des habitations non raccordées à l'assainissement collectif. Suez va émettre une nouvelle facture au mois de juin : les habitants concernés ne doivent donc pas payer la facture reçue mi-mai.

Nathalie JACQUEMOT demande si la vogue est maintenue. Aucune décision n'a encore été prise à l'heure actuelle, dans l'attente des directives gouvernementales.

Sandrine ANDREKOVICS demande des informations sur le déploiement de la fibre. Les travaux ont débuté sur la commune. Toutes les communes du territoire de la CCMDL doivent être couvertes d'ici 2022.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 11 juin à 20 heures.**

La séance est levée à 21h45.